



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 10 2023

Conseillers en exercice : 19

Date de convocation : 27/09/2023

Conseillers présents : 17 jusqu'à 20h30

18 à partir de 20h30

Date d'affichage : 27/09/2023

Conseillers votants : 18

L'an deux mil vingt-trois, le 3 Octobre à vingt heures, le Conseil Municipal des GONDS, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la Mairie, sous la présidence de M. Alexandre GRENOT, Maire.

Etaient présents : Alain BAUDRY à partir de 20h30, Christine BOUCHERIE, Davina CHALARD, Marie-Line CLOUX, Patrick CRAJKA, Jacques CROUZET, Laurence DEBORDE, Alexandre GRENOT, Georges GROS, Bernadette HADJ, Philippe LIMOUZIN, Charles MAGNIEN, Alain MALTERRE, Nicole MARINI, Christine MEDINA, Véronique METEREAU, Marie-Thérèse PAILLAT, Olivier ROUSSEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir : Alain BAUDRY donne pouvoir à Philippe LIMOUZIN de 20h00 à 20h30

Absent n'ayant pas donné pouvoir : Nicolas TOMBU

Secrétaire de séance : Philippe LIMOUZIN

M. le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 20h00, indique les absents excusés et les pouvoirs communiqués.

M. le Maire procède ensuite à la désignation du Secrétaire de séance, Philippe LIMOUZIN.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 Septembre 2023

M. le Maire soumet à approbation le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 septembre 2023.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.

2. Engagement du projet d'aménagement du Centre-Bourg avec implantation de commerces

M. le Maire rappelle :

- la profession de foi de l'équipe municipale : Développer l'attractivité du Centre-Bourg par le réaménagement du cœur du village et le regroupement et l'accompagnement de la création de commerces de proximité.

- la délibération n°57/2022 en date du 6 décembre 2022 autorisant la commune à adhérer à la SPL Charente-Maritime Développement,

- la présentation le 15 juin 2023 par la SEMDAS de l'étude de faisabilité de recentralisation des commerces et d'aménagement du Centre-Bourg avec les visuels du projet, les montants estimés des études et travaux et de mandat de maîtrise d'ouvrage. L'étude de faisabilité est financée par le Département de Charente-Maritime,

- la délibération n°32/2023 du 22 juin 2023 par laquelle le Conseil municipal a approuvé (16 votants ; 16 votes pour) l'acquisition de la parcelle AR n° 139 considérant l'intérêt pour la commune de Les Gonds d'acquies ce bien afin de réaliser une opération de développement commercial destinée à redynamiser le centre-bourg, sur ce foncier stratégique au regard de sa superficie et de sa localisation en centre-bourg,

- le coût global de l'opération estimé à 1 961 365 euros HT et décomposé comme suit :

- 1 868 490.40 euros HT estimés pour les études et les travaux,
- 92 874.60 euros HT estimés pour le mandat de maîtrise d'ouvrage selon la décomposition présentée (en page 3),

Le coût global de 1 961 365 € HT est réparti selon les phases suivantes en 2024, 2025 et 2026 :

COMMUNE DES GONDS

IMPLANTATION DE COMMERCES EN CENTRE-BOURG
ECHEANCIER GLOBAL, stade faisabilité, septembre 2023

POSTULAT concernant le phasage des travaux (suite aux échanges téléphoniques avec Monsieur le Maire) :

2024/2025 : Nouvelles constructions et aménagement de l'îlot (parking, espaces publics)

2025/2026 : Réhabilitation des bâtiments existants -retour à préciser selon les retours de l'AMI-

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES - SELON SCENARIO 4	Montant en € HT
TRAVAUX (hors surcoûts liés aux études préliminaires)	1 439 600 €
Installation de chantier & Déconstruction (garage 25 m ² + maison 90 m ² + hangar 90 m ²)	52 000 €
Réhabilitation de la maison aux volets vert - Activité de restauration	322 000 €
Réhabilitation de la maison avec logement aux volets blanc - provision, à adapter selon le commerce	375 000 €
Construction d'un bâtiment - Activité commerciale	183 600 €
Construction d'un bâtiment - Pharmacie	288 000 €
Parking + VRD	60 000 €
Aménagement (espaces vert et publics + îlots doux)	45 000 €
Provision aménage des réseaux	42 000 €
Option : espace couvert traversant ? réemploi de la structure du hangar ?	72 000 €
HONORAIRES ET AUTRES FRAIS	343 500 €
Etudes préliminaires (étude de sol, DTA/DTP ...)	12 000 €
Honoraires (MOE, bc, ssp, MOU)	296 500 €
Assurance et frais divers	35 000 €
ALEAS (stage faisabilité) répartis équitablement	178 265 €
TOTAL DE L'OPERATION HT	1 961 365 € HT

2024*	2025	2026**
159 000 €	683 600 €	597 000 €
52 000 €	60 000 €	262 000 €
	60 000 €	375 000 €
20 000 €	163 600 €	
30 000 €	258 000 €	
20 000 €	40 000 €	
5 000 €	20 000 €	20 000 €
32 000 €	30 000 €	
	72 000 €	
203 900 €	66 500 €	73 100 €
8 000 €	4 000 €	
193 700 €	62 500 €	40 300 €
2 200 €		32 800 €
59 422 €	59 422 €	59 422 €
422 322 € HT	809 522 € HT	729 522 € HT

*2023 inclus // Règlement de la commune après la vote des budgets 2024

**pour mémoire : à préciser selon l'évolution du projet / du retour de l'AMI

La décomposition du prix global et forfaitaire de l'offre du Mandataire est la suivante :

Estimation du Temps Passé		temps passé Chargé d'Opération (en j)	temps passé Assistante d'Opération (en j)	
A PREPARATION DE L'OPERATION , CONSULTATION DES INTERVENANTS, SUIM REGLEMENTAIRE				
durée totale en jours		14	4	
études techniques complémentaires : étude de sol, diagnostic antrax/plomb et topo				
consultation des cabinets : élaboration du dossier de consultation				
analyse des candidatures et offres et assistance au choix				
Suivi des études				
consultation du bureau de contrôle, du SPS etc...				14700
consultation des cabinets : élaboration du dossier de consultation				
analyse des candidatures et offres et assistance au choix				
Consultation de maîtrise d'oeuvre				
finalisation du dossier de présentation du projet et du site				
consultation : élaboration du dossier de consultation, rédaction avis d'appel de candidature				
analyse des candidatures, rapport et présentation au jury				
mise au point des pièces du marché de maîtrise d'oeuvre				
B PHASE DES ETUDES DE MAITRISE D'OEUVRE				
durée totale en jours		18	3	
réunions de mise au point des avant projets, du projet, de l'autorisation de travaux, DCE				
synthèse, compte-rendus, validation				
contact avec la mairie				
traitement administratif et financiers du marché de MCE : avenant APD...				17400
réunions avec les concessionnaires				
affichage permis et constats				
C PHASE D'APPEL D'OFFRES TRAVAUX				
durée totale en jours		3,5	8,5	
choix de la procédure-rédaction des pièces administratives du DCC				
analyse des candidatures				
regard sur l'analyse des offres remise par le mae				
mise au point des marchés				
consultation des assurances				
rapports au Contrôle de légalité				8925
* Cette phase peut présenter des surcoûts dans le cas d'insuccès lors de la première consultation				
D PHASE DE CHANTIER				
durée totale en jours		28,5	12	
présence aux réunions (2 passages / mois) sur 15 mois				
gestion administrative et financière du chantier: DVA, sous traitance etc... (sur 12 mois de chantier)				
négociation des avenants				
présentation et validation par le MD				32625
partis particuliers avec libe, entreprises, MD, SPS etc...				
actualisation du bilan financier				
relation avec les concessionnaires				
E RECEPTION pour chaque phase				
durée totale en jours		5,5	5	
CPR				
examen des rapports du bureau de contrôle				
réception, PV + notification				8175
remise de l'ouvrage au MD				
DCE, DGD, DUO				
instruction des DGD				
F GENERALITES (CRAC, Budget, échéancier dépenses, demande de fonds...)		2	5	5200
G LEVEE DE RESERVES pour chaque phase		3	1	3250
suivi des levées de réserves				
coordination avec le MD, libe et l'OPC				
H PAREFAIT ACHÈVEMENT		1	1	
réunions sur place + gestion				
levée des garanties				
I CONTENTIEUX		pm	pm	2600
J CLOTURE OPERATION			1,5	
DGD libe, CT, SPS				
quitus d'assurance				
bilan de clôture				
TOTAL		75,5	41	

COUT TOTAL HT 92 874,60
TVA à 20% 18 574,92
COUT TOTAL TTC 111 449,52 €

M. le Maire précise que les places supplémentaires de parking ne pourront être réalisées sur la partie de la parcelle AR0712, le prix de vente étant trop élevé par rapport au prix du marché défini par l'étude foncière de la SEMDAS (selon les parcelles vendues précédemment, l'inconstructibilité et l'enclavement de la parcelle) ;

Alain MALTERRE souligne que la ruine située sur la parcelle AR0712 risque de s'effondrer et qu'un arrêté de mise en sécurité devrait être pris par la municipalité sur ce bien.

M. le Maire indique qu'un constat d'huissier sera effectué sur ce bien avant de débiter les travaux d'aménagement sur la parcelle voisine AR0139.

M. le Maire précise que l'actuel bail de la pharmacie prend fin mi-2026, que la Poste souhaite l'intégration de l'Agence postale dans le projet de regroupement de commerces et que les épiciers réussissent désormais à mieux se projeter avec les visuels d'aménagement. Un Appel à Manifestation d'Intérêt pourra être lancé auprès des Chambres consulaires du Département si besoin pour faire connaître le projet auprès des commerçants et artisans de la Charente-Maritime.

Il n'est pas prévu d'équiper les locaux commerciaux de matériel professionnel (chambre froide, etc.).

Le coût de la 1ère phase de travaux est de 600 000 €.

Olivier ROUSSEAU rappelle que Mme NIVART-ONCHALON, Conseillère aux décideurs locaux, a souligné la bonne santé financière de la commune notamment grâce au très faible taux d'endettement (1 emprunt en cours ; remboursement mensuel de 2 330 €, capital et intérêts). Par conséquent un autre emprunt n'affecterait pas la santé financière de la collectivité. Plusieurs banques vont donc être consultées pour des offres de prêts.

Charles MAGNIEN s'inquiète de contracter un emprunt dans le contexte actuel de l'augmentation des taux.

M. le Maire précise que la Banque des territoires accorde des prêts aux conditions plus favorables aux collectivités qu'aux particuliers, tels que des prêts de 30 ans

M. le Maire expose que la parcelle AR0139 est en zone bleue du PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) ce qui correspond à une zone du centre bourg avec un aléa faible d'inondation (hauteur d'eau par rapport à la côte de référence < 0,50m). En conséquence, la constructibilité est admise mais sous certaines conditions, notamment :

Le niveau bas du premier plancher aménagé devra être situé à 0,20 m au-dessus de la cote de référence (soit 7m83 sur cette zone, élément noté dans la "carte règlementaire" en pièce jointe) ; Ainsi, le niveau du plancher bas devra être à 8m03 ; La réalisation du levé topographique sera ainsi nécessaire pour éclaircir ce point.

A titre indicatif, si la différence entre l'altimétrie du terrain naturel et la prescription règlementaire est moyennement marquée (60-80cm), il existe des principes constructifs (type pilotis) qui permettraient de développer le projet. L'exemple d'un site départemental (Echappées Nature, embarcadère de Bazoin) est présenté. Il conviendra d'assurer l'accessibilité PMR comme dans l'exemple présenté.

Autres incidences pour la partie aménagement des espaces publics : Le sol du parc de stationnement ne pourra pas être imperméabilisé ; Il ne faudra pas obstruer l'écoulement de l'eau (clôtures type grillage si cela est nécessaire ; bon scellement du mobilier urbain...).

M. le Maire précise qu'en cette zone bleu, la densité d'habitation ne peut être renforcée et qu'une fois que la destination est modifiée (d'habitats à commerces par exemple) on ne peut revenir en arrière.

A 20h30, Alain BAUDRY est présent à la séance du Conseil municipal.

M. le Maire précise aussi que si des places de parking supplémentaires ne peuvent être réalisées sur la partie de parcelle AR0712, 9 places de parking peuvent être aménagées à côté de la mairie, entre le jardin et la RD 128, selon le plan de référence réalisé sous le 1^{er} mandat de M. Patrick SIMON.

Laurence DEBORDE indique que l'activité de bar-restaurant pourrait être saisonnière, voire un café associatif.

Suite à cette présentation, il est proposé au Conseil municipal d'engager, en tant que maître d'ouvrage, le projet exposé d'aménagement du Centre-Bourg avec implantation de commerces pour un montant de 1 961 365 euros Hors Taxes soit 2 353 638 euros toutes taxes comprises.

Monsieur le Maire propose de procéder au vote et demande aux conseillers s'ils souhaitent voter à bulletin secret. Les conseillers indiquent qu'ils ne souhaitent pas voter à bulletin secret. Il est procédé au vote à main levée : Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstentions : 4

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte d'engager, en tant que maître d'ouvrage, le projet d'aménagement du Centre-Bourg avec implantation de commerces pour un montant de 1 961 365 euros Hors Taxes soit 2 353 638 euros toutes taxes comprises.

3. Attribution du mandat de maîtrise d'ouvrage pour le projet d'aménagement du Centre-Bourg avec implantation de commerces à la SPL Charente-Maritime Développement

Laurence DEBORDE expose :

Considérant qu'au vu de la complexité du projet, il est proposé de passer un mandat de maîtrise d'ouvrage « in house » par le biais duquel la commune de Les Gonds charge le mandataire de faire procéder, en son nom et pour son compte la réalisation du projet d'implantation de commerces en centre bourg,

Considérant qu'il est proposé de confier le mandat de maîtrise d'ouvrage à la SPL Charente-Maritime Développement au regard des articles L.2422-5 et suivants et L.2511-1 et suivants du code de la commande publique,

Considérant que la durée du mandat court jusqu'à l'obtention de la garantie de parfait achèvement selon l'échéancier de rémunération estimée du Mandataire suivant :

OBJET : LES GONDS - implantation de commerces en centre bourg

Echéancier	Montant € HT		Facturation SPL
Au lancement du concours	13 931,19	15%	janvier-2024
Au choix du MOE /esquisse	9 287,46	10%	janvier-2024
A la remise de l'avant-projet sommaire auprès de la SPL	9 287,46	10%	fevrier 2024
A la remise de l'avant-projet définitif auprès de la SPL	9 287,46	10%	avril 2024
A la remise du dossier PRO auprès de la SPL	9 287,46	10%	juin 2024
Au lancement de l'avis d'appel de consultation des entreprises	4 643,73	5%	juillet 2024
Suivi des travaux (par échéances mensuelles) à compter du premier OS de travaux	27 862,38	30%	2024** : 5572,48 2025** : 22 289,90
A la réception des travaux	4 643,73	5%	novembre 2025
A l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement	4 643,73	5%	decembre 2026
TOTAL € HT	92 874,60	100%	

Répartition par année	
2024	61 297,24 € HT
2025	26 933,63 € HT
2026	4 643,73 € HT

**Hypothèse : OS de démarrage des travaux en octobre 2024 et travaux sur 15 mois

Considérant que le coût global de l'opération est estimé à 1 961 365 euros HT, décomposé comme suit :

- 1 868 490.40 euros HT estimés pour les études et les travaux,
- 92 874.60 euros HT estimés pour le mandat de maîtrise d'ouvrage,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer à la SPL Charente-Maritime Développement le mandat de maîtrise d'ouvrage pour le projet d'implantation de commerces en centre bourg pour un montant d'honoraires de 92 874,60 euros Hors Taxes soit 111 449,52 euros toutes taxes comprises ;
- d'approuver les termes de la convention de mandat présentée ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention de mandat et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution,
- d'autoriser le mandataire à lancer toutes les procédures utiles à la réalisation de l'opération, et à signer les marchés y afférents.

Monsieur le Maire propose de procéder au vote: Pour: 14 Contre: 0 Abstentions: 4

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte :

- d'attribuer à la SPL Charente-Maritime Développement le mandat de maîtrise d'ouvrage pour le projet d'implantation de commerces en centre bourg pour un montant d'honoraires de 92 874,60 euros Hors Taxes soit 111 449,52 euros toutes taxes comprises ;
- d'approuver les termes de la convention de mandat présentée ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention de mandat et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution,
- d'autoriser le mandataire à lancer toutes les procédures utiles à la réalisation de l'opération, et à signer les marchés y afférents.

4. Travaux d'eaux pluviales RD 128 3ème tranche : convention de prise en charge des travaux par la CDA de Saintes

Olivier ROUSSEAU rappelle que la CDA de Saintes exerce la compétence Gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) depuis le 1er janvier 2020.

Le Département de Charente-Maritime et la commune ont conventionné pour une opération de travaux d'aménagement de la RD 218, rue Maurice Ravel.

Les travaux consistent notamment à réhabiliter le réseau pluvial existant.

Le reste à charge pour la commune concernant les travaux de pluvial urbain (y compris la phase préparatoire) est de 60 063.12 € HT selon la convention passée entre le Département et la commune.

Ces équipements relevant du champ de compétence de la CDA de Saintes et étant propriété de cette dernière après travaux qui aura la charge de leur entretien,

Il est proposé au Conseil d'autoriser M. le Maire à conclure avec la CDA de Saintes la convention de financement par la CDA de Saintes des travaux de pluvial urbain de la RD 128 rue Maurice Ravel, soit 60 063.12 € HT inscrits au budget 2023 de la CDA de Saintes.

La proposition est mise au vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer avec la CDA de Saintes la convention de financement par la CDA de Saintes des travaux de pluvial urbain de la RD 128 rue Maurice Ravel, soit 60 063.12 € HT inscrits au budget 2023 de la CDA de Saintes.

5. Travaux d'eaux pluviales RD 128 3ème tranche : convention de participation financière par Fonds de concours de la commune

Olivier ROUSSEAU expose qu'afin de limiter l'impact financier pour les communes et d'assurer une équité entre elles, le Conseil communautaire de la CDA de Saintes a validé le 5 avril 2022 la mise en place d'un fonds de concours des communes pour financer les travaux portés par la CDA n'ayant pas fait l'objet des transferts de charges.

Ainsi, dès lors que les travaux relevant de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) atteignent 15 000 € HT, la commune concernée par ces travaux instaure un fonds de concours correspondant à 50 % du coût des travaux

Au regard des règles fixées dans la délibération du Conseil communautaire n°2022-71 en date du 5 avril 2022 :

- la CDA prendra en charge 30 031.56 € HT sur son budget principal,
- la commune doit instaurer un fonds de concours de 30 031.56 € au profit de la CDA de Saintes.

Il est proposé au Conseil d'autoriser M. le Maire à conclure avec la CDA de Saintes la convention de participation financière aux travaux du réseau d'eaux pluviales de la 3ème tranche des travaux de la RD 128 par versement d'un fonds de concours de 30 031.56 € HT à la CDA de Saintes sur le budget 2024.

La proposition est mise au vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer avec la CDA de Saintes la convention de participation financière aux travaux du réseau d'eaux pluviales de la 3ème tranche des travaux de la RD 128 par versement d'un fonds de concours de 30 031.56 € HT à la CDA de Saintes sur le budget 2024.

→ synthèse des points 4 et 5 :

- 60 063.12 € seront réglés en 2023 par la CDA à la commune,
- 30 031.56 € seront à régler en 2024 par la commune à la CDA ;

Ainsi, la commune règle 30 031.56 € de moins sur l'ensemble des travaux de la RD 128 3ème tranche suite à la participation de 60 063.12 € de la CDA pour les travaux relevant de la compétence Eaux Pluviales Urbaines.

6. Effacement de réseaux Rue de la Croix Nadeau : convention avec Orange pour étude téléphonique

Jacques CROUZET expose que dans le cadre du projet d'effacement coordonné des réseaux de basse tension, éclairage public et de téléphonie rue de la Croix Nadeau, la société Orange propose une convention de travaux afin de réaliser l'étude et le devis d'effacement du réseau téléphonique qui sera remise dans un délai de 3 à 6 mois à l'entreprise Aunis Saintonge Electricité missionnée par le SDEER pour cette étude d'effacement coordonné des réseaux.

Il est proposé au Conseil d'autoriser M. le Maire à signer la convention de travaux proposée par Orange pour établissement de l'étude et du devis d'effacement du réseau téléphonique dans le cadre de l'étude d'effacement coordonné des réseaux Rue de la Croix Nadeau (travaux non finalisés avant la fin du mandat).

La proposition est mise au vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer la convention de travaux proposée par Orange pour établissement de l'étude et du devis d'effacement du réseau téléphonique dans le cadre de l'étude d'effacement coordonné des réseaux Rue de la Croix Nadeau.

7. Création d'une réserve incendie au hameau de l'Anglade

Philippe LIMOUZIN expose que suite au constat par la société Véolia des caractéristiques hydrauliques insuffisantes des bornes incendie au hameau de l'Anglade, la mise en place d'une réserve incendie est nécessaire afin de pouvoir y assurer la sécurité incendie et la délivrance des autorisations d'urbanisme.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur le projet de création d'une réserve incendie au hameau de l'Anglade, et à cette fin sur :

- l'acquisition d'un terrain ou la signature d'une convention de mise à disposition de terrain,
- la sollicitation de subventions auprès de l'Etat, collectivités territoriales et E.P.C.I. compétents,
- le financement de la part restant à la charge de la commune,
- donner tout pouvoir à M. Le Maire pour accomplir les formalités relatives à ce projet.

La proposition est mise au vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au projet de création d'une réserve incendie au hameau de l'Anglade comme exposé.

La création d'une réserve incendie enterrée au hameau de l'Anglade sera inscrite au budget 2024. Un devis a été demandé. La durée de vie d'une bâche incendie, inesthétique, est de 12 ans donc moindre que celle d'une citerne enterrée.

La DETR et une subvention au Département sont à solliciter fin 2023/début 2024.

8. Dénomination du terrain multisports

Nicole MARINI propose au Conseil de nommer le terrain multisports, bientôt finalisé, du nom d'une personnalité locale représentative du sport.

Le nom de Nelson DESPLAT, Gontais pratiquant le kart 2 temps depuis l'âge de 8 ans et représentatif de l'esprit sportif, est proposé au Conseil pour nommer le terrain multisports.

Cette personne est très impliquée sur la commune où il vit depuis longtemps maintenant.

Philippe LIMOUZIN regrette que l'annonce de cette dénomination ait été faite, sans que tous les élus soient au courant, il y a 2 ans lors de la festivité donnée en l'honneur de Nelson DESPLAT suite à son prix de champion du monde solo de Karting, catégorie Sprint senior à Lonato (Italie).

M. le Maire indique en avoir informé que quelques élus mais pas tout le Conseil effectivement. Une explication sur ce fait avait eu lieu le soir même avec Jacques CROUZET.

Aussi, pourquoi le Karting est le karting de Saintes et non pas des Gonds ?

La famille DESPLAT a repris le karting avec ce nom et Saintes est tout de même plus connu que Les Gonds. En revanche le nom « Parc de Loisirs Les Gonds » existe bien depuis 2022.

Marie-Line CLOUX interroge sur la connaissance par la population du nom de Nelson DESPLAT.

Charles MAGNIEN indique que Nelson DESPLAT est un représentant du sport mécanique, ce qui a peu de lien avec un terrain multisports.

M. le Maire souligne que Nelson DESPLAT est un Gontais qui a l'esprit du sport et qu'il est formateur avec de belles valeurs auprès des jeunes. Son nom pour dénommer le terrain multisports est une proposition, d'autres noms peuvent être proposés.

Laurence DEBORDE rappelle que Nelson DESPLAT gère aussi notamment le foot salle, le foot que l'on retrouve sur le terrain multisports.

La proposition de nommer le terrain Multisports « Nelson DESPLAT » est mise au vote : Pour : 18 ; Contre: 0; Abstention: 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la dénomination du terrain Multisports Nelson DESPLAT.

Date d'inauguration du terrain Multisports : M. le Maire propose la date du mercredi 17/04/2024 qui correspond symboliquement à 100 jours avant l'ouverture des J.O. et est pendant les vacances de Pâques. Des sportifs seront invités à l'inauguration : Dominique ROCHETEAU, ex-footballeur né à Saintes et habitant Pisany ; les champions de Hockey Subaquatique ; la championne Gontaise de Tir-à-l'Arc ; une connaissance, Julie MICHAUX, cycliste championne européenne de sprint sur piste qui concoure aux JO.

La date du 17/04/2024 est retenue pour l'inauguration du terrain Multisports.

9. Informations et Questions diverses

Passeport du Civisme : Nicole MARINI informe le Conseil de la mise en place par le Département de Charente-Maritime du dispositif « Passeport du Civisme », dans le cadre du plan « Agir pour la Jeunesse » 2023-2028, qui vise à forger l'éducation civique par l'implication des jeunes dans la vie locale.

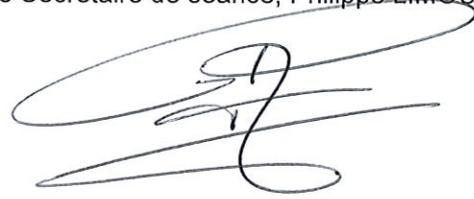
C'est un dispositif citoyen et pédagogique à destination des élèves de CM1 et CM2 porté par l'Association du « Passeport du Civisme » dont l'objectif est de transmettre les valeurs de la République dès le plus jeune âge à travers un parcours ludique et pédagogique labellisé par le Ministère de l'Éducation Nationale.

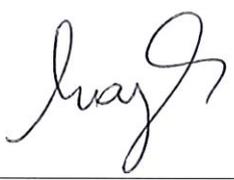
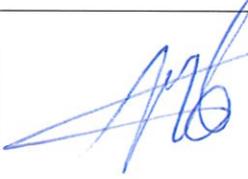
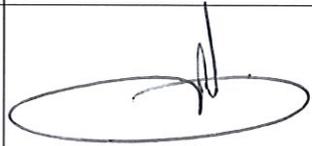
Le Département prend ainsi en charge l'adhésion communale à l'association, ainsi que la réalisation et l'impression des passeports que chaque élève fera tamponner à chaque bonne action civique (individuelle ou collective), permettant d'obtenir au final une récompense.

Le Conseil émet un avis favorable pour adhérer à ce dispositif et pour que Nicole MARINI et Georges GROS consultent au préalable les élus de Courcoury afin de connaître leur souhait d'adhésion au dispositif avant de trouver une enseignante référente.

M. le Maire remercie les membres du conseil municipal et lève la séance du 3 Octobre 2023 à 21h45.

Le Secrétaire de séance, Philippe LIMOUZIN



BAUDRY Alain	BOUCHERIE Christine	CHALARD Davina	CLOUX Marie-Line
<i>Excusé jusqu'à 20h30. Pouvoir donné à Philippe LIMOUZIN</i> 			
CRAJKA Patrick	CROUZET Jacques	DEBORDE Laurence	GRENOT Alexandre
			
GROS Georges	HADJ Bernadette	LIMOUZIN Philippe	MAGNIEN Charles
			
MALTERRE Alain	MARINI Nicole	MEDINA Christine	METEREAU Véronique
			
PAILLAT Marie-Thérèse	ROUSSEAU Olivier	TOMBU Nicolas	
		<i>Absent n'ayant pas donné de pouvoir</i>	